Démarche générale pour la prise en charge d'un élève en difficulté scolaire – Circonscription de Dijon Est.

L'élève	L'école	La famille	Le RASED
L'élève présente des difficultés	**Mobilisation des ressources de l'école** : - dans la classe, premier lieu de l'aide différenciation pédagogique ; - dans l'école : parcours spécifiques, aménagements pédagogiques, APC… Le conseil des maîtres/cycles est l'instance de réflexion et d'organisation des aides. **Elaboration d'un PPRE** quand plusieurs aides sont mises en oeuvre en lien avec un objectif clair.	Associer la famille dans la recherche d'une solution à partir d'un entretien avec et à l'initiative du maître de la classe	Sollicitation, le cas échéant, du « référent RASED » dans la recherche de solutions. Cette aide est réalisée dans le cadre d'un conseil de maîtres/cycle « Fluidité des parcours ». Le référent RASED est sollicité pour l'élaboration du PPRE et pour le dialogue avec la famille, si besoin.
Les difficultés s'installent.	Sollicitation du RASED par le conseil de cycle : rédaction de la « demande d'aide » Cette demande est transmise au « référent RASED » pour traitement en réunion de synthèse.	Information par l'enseignant de la classe de la « saisine » du RASED par l'école. Soutien ou refus des parents. La famille peut saisir directement le RASED.	Recueil et analyse de la demande d'aide par le RASED (réunion de synthèse de réseau). Le cas échéant d'autres observations peuvent être faites : en classe, en individuel (avec autorisation parentale), en petit groupe.
	Elaboration d'un projet d'aide spécialisée dont le conseil des maîtres/cycle est informé. Cohérence des aides spécialisées et poursuite des aides à l'interne de la classe.	Si intervention du RASED, l'enseignant spécialisé prend contact avec la famille. Si persistance des difficultés ou non prise en charge RASED, organisation par le directeur d'une équipe éducative pour envisager d'autres réponses : saisine MDPH, orientations vers structures adaptées, vers organismes de soins …	Deux réponses possibles : - Elaboration d'une réponse par le RASED en synthèse et le cas échéant, élaboration de la prise en charge spécialisée. - non prise en charge par le RASED : -aide extérieure ; - orientation vers aide extérieure (soins…) ; - non prise en charge (contraintes et priorités) ; - saisine MDPH via une équipe éducative.
L'élève évolue.	Evaluation et régulation du projet d'aide spécialisée en conseil de maîtres/cycle avec référent RASED : - poursuite/réajustement de l'aide - arrêt de l'aide ou orientation vers autre type d'aide (PAP, MDPH, soins….).		